MINISTERE DE L'AGRICULTURE SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX

Publication periodique

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES RHONE-ALPES

AIN . ARDECHE . DROME . ISERE . LOIRE . RHONE . SAVOIE . HAUTE-SAVOIE

EDITION GRANDES CULTURES

ABONNEMENT ANNUEL : 70 f

REGISSEUR RECETTES D.D.A CCP LYON 943117

(7) 862 20 30

Circonscription RHONE-ALPES 55, rue Mazenod 69426 LYON CEDEX 3

10 Mars 1983 N° de série continue 10 Bulletin n° 4

COLZA

INFORMATIONS S.P.V. - C.E.T.I.O.M. - F.R.C.A.R.A.

CHARANCON DE LA TIGE

Le net réchauffement des températures que nous enregistrons depuis la fin de la semaine dernière provoque actuellement un vol important et groupé de charançons de la tige dans toutes les zones de notre région.

Des captures importantes ont été enregistrées ce début de semaine par les postes d'observations suivants :

Ain : Leyment, Loyettes, Mizerieux, St Didier de Formans, St Martin du Mont
Isère : Beaurepaire, Grenay
Rhône : St Pierre de Chandieu
Hte-Savoie : Douvaine

Ces zones où un vol a été enregistré, se rajoutent donc à celles que nous vous avons signalé dans notre précédent Bulletin.

D'autre part, la reprise de végétation se généralise également avec le beau temps de cette semaine.

En conséquence, un traitement est conseillé en toutes régions. Intervenir de préférence par un après-midi de beau temps afin que les charançons de la tige soient en pleine activité.

Utilisez de préférence un produit de la famille des pyréthrinoïdes qui ont l'avantage d'agir à basse température et d'avoir une longue rémanence (3 semaines) :

Deltaméthrine : DECIS (0,3 l/ha)
Cyperméthrine : RIPCORD (0,5 l/ha) CYMBUSH (0,25 l/ha)
KAFIL SUPER (0,25 l/ha) MASTOR (0,5 l/ha)
TRIOCORD (0,5 l/ha) QUOMADIN (0,5 l/ha) ou
ERGATUR (0,5 l/ha)

Il est également possible d'utiliser les matières actives suivantes :

Parathion : 300 g m.a./ha
Lindane : 300 g m.a./ha
Méthidathion : 300 g m.a./ha
Endosulfan : 400 g m.a./ha
Phosalone : 1200 g m.a./ha

Nous vous rappelons qu'à partir de la reprise de végétation, le piège doit être relevé de manière à ce que la cuvette soit tout au long du printemps au niveau du sommet de la végétation.

P 18

Imprimerie de la Circonscription RHONE-ALPES Le Directeur Gerant R. GIREAU Commission Paritaire de Presse N. 477 AD

CEREALES

TEXTE RÉDIGÉ PAR S.P.V. ET I.T.C.F.

RACCOURCISSEURS DE PAILLE

Sur blé : dans notre région l'emploi de ces substances se justifie rarement; seules les conditions suivantes peuvent éventuellement justifier leur utilisation :

- on souhaite obtenir un rendement supérieur à 80 quintaux (pour que cet espoir soit permis il faut compter en cette saison plus de 300 pieds au m2 avec plus de 3 talles par pied)
- sur variétés très sensibles à la verse : Fidel, Top, Darius, Blés durs

En cas d'utilisation de l'un de ces produits, il faut savoir que la date d'application est très délicate à déterminer : elle doit se situer juste avant le stade "épi à 1 cm" (épi à 5 ou 8 mm). Si le traitement est fait plus tardivement, les risques de dégâts sur la culture sont importants. Traiter par temps poussant.

Pour la détermination du stade d'application se référer à notre précédent Bulletin (9 Mars).

Apporter en une seule fois 2 l/ha d'une des spécialités suivantes si ce traitement se justifie : CYCOCEL C5, BREF, COURTE PAILLE, LAGOR, COURTEX, NAINIT, STOP VERSE.

Sur orge: L'utilisation des raccourcisseurs de paille a sans doute plus d'intérêt. utiliser TERPAL (2,5 l/ha) aux environs du stade 2 noeuds.

REPONDEURS TELEPHONIQUES

Afin d'être constamment informé sur l'évolution des problèmes parasitaires sur grandes cultures nous vous conseillons d'appeler les répondeurs téléphoniques que les Organismes de développement agricole ont mis en place dans chaque département.

Ces répondeurs qui contiennent des messages constamment actualisés sont automatiques et peuvent être appelés **24 heures sur 24** même le week-end.

Zone concernée	Organisme responsable	Numéro d'appel
Région de LYON	S P V	(7)860.17.74
Région de VILLARS LES DOMBES	SUAD	(74)98.12.52
Région d'AMBERIEU EN BUGEY	M.N. (avec message S.P.V.)	(74)38.38.77
Région de MEXIMIEUX	SUAD	(74)61.26.60
Région de GRENOBLE	M.N. (avec message S.P.V.)	(76)42.64.01
Région de VALENCE	SUAD	(75)43.06.97
Région de ST ETIENNE	M.N. (avec message S.P.V.)	(77)55.32.39
Région de CHAMBERY	S P V	(79)85.07.09
Région d'ANNECY	SUAD (avec message S.P.V.)	(50)67.34.11